



Chauffage Kocliko arrive

Maîtriser le montant de vos charges est un souci constant pour l'OPAC de l'Oise. Pour les immeubles équipés d'une chaufferie collective, l'office a opté pour la solution technique innovante de la société Kocliko qui débutera le 1^{er} avril 2026. Il nécessite la pose de nouveaux équipements :

- dans les parties communes : des optimiseurs de relances dans les chaufferies et des sondes en toiture et sur les façades des immeubles ;
- dans les logements : des sondes de température dans tous les logements équipés de radiateurs et dans 20 % des logements en chauffage plancher.



Ces équipements seront posés d'ici à fin 2025. Vous serez bien entendu avertis si vous êtes concernés. Pas plus grandes qu'un interrupteur, les sondes seront simplement collées au mur. Pour la pose, prévoir une demi-journée.

Ces équipements seront posés d'ici à fin 2025. Vous serez bien entendu avertis si vous êtes concernés. Pas plus grandes qu'un interrupteur, les sondes seront simplement collées au mur. Pour la pose, prévoir une demi-journée.



Loyer

Le paiement par TIP, c'est fini

Comme vous le savez, vous ne pouvez plus payer par TIP. C'est pourquoi, à partir du mois de septembre, le TIP n'apparaîtra plus en bas de votre avis d'échéance. Optez pour le paiement :

- par prélèvement automatique : gratuit et simple ! Le montant du loyer figurant sur votre avis d'échéance est débité de votre compte bancaire à la date qui vous convient le 1^{er}, le 5, le 10 ou le 15 du mois. Pour bénéficier de ce mode de règlement, adressez-vous aux services de l'OPAC de l'Oise ;
- par carte bancaire : par téléphone auprès de notre centre de relation client, au 03 44 79 50 50 ;
- sur le site Internet www.opacoise.fr ou notre application à télécharger sur IOS ou Android. Il suffit de créer votre compte si vous n'en avez pas déjà un ;
- au guichet de votre agence ou au siège.

AVIS D'ÉCHÉANCE
COMPTABLE - L. 10 juin 2015
AF POURANT TRAVAILER DE QUARTIERS

OPAC
BP 80616 - 60616 Beauvais cedex
Tél. : 03 44 79 50 50

VOTRE RÉFÉRENCE : 000000 / 000000
A REMPLIR DANS TOUTE CORRESPONDANCE ET RÈGLEMENT

VOTRE AGENCE : COMPTABLE KOCLIKO
Tél. : 03 44 79 50 50

N'oubliez pas de retourner le montant mensuel de votre loyer d'appoint par un règlement séparé en rapportant votre référence :

LOCAL : 0000 XX XX	DU 01/09/2025 AU 01/09/2025	VOUS DEVEZ	À VOTRE CRÉDIT
LOYER LOGEMENT 000000		000.00	
TUN AU TALEX DE 20 % 000000		000.00	
PROVISION CHARGES 000000		000.00	000.00
ACTE PERS. AU LOGT			

MONTANT DU MOIS TTC : 000.00
SOLDE ANTÉRIEUR TTC : 000.00

Montant du loyer d'appoint mensuel maximum autorisé en 2025 : 100.00

VOUS DEVEZ : 0 000.00 À PAYER AVANT LE 05/09/2025

CONVIENT
SÉRIER
VOTRE LOYER
VOTRE CREDIT



Bien vivre ensemble

Contribuons tous au bien vivre ensemble dans nos immeubles et résidences ! Pour cela, respectons et faisons respecter quelques règles simples en termes de sécurité, de tranquillité et de propreté. Vous les retrouvez dans le "Règlement intérieur" affiché cet été dans les parties communes de vos immeubles et sur notre site Internet www.opacoise.fr. Il est également annexé au bail qui vous a été remis lors de l'état des lieux de votre logement, si vous avez emménagé après le 1^{er} juillet 2025.

Règlement intérieur du patrimoine de l'OPAC de l'Oise

Locataires et visiteurs, vous êtes tous les garants du bon usage et de la bonne tenue des locaux.

SÉCURITÉ

Le locataire/visiteur s'interdit tout acte pouvant nuire à la sécurité des personnes et des biens.

TRANQUILLITÉ

Le locataire/visiteur mettra tout en œuvre pour ne pas perturber la tranquillité du bâtiment.

PROPRETÉ

Le locataire/visiteur doit respecter la propreté des espaces communs.

OPAC de l'Oise
9 avenue du Beauvais
BP 80616
60016 Beauvais cedex
contact@opacoise.fr

Applicable aux locataires de l'OPAC de l'Oise, aux personnes hébergées et aux visiteurs.



Jugement Bail résilié !

Les 7 courriers adressés en 4 ans par l'OPAC de l'Oise à un locataire beauvaisien pour que les troubles de voisinage dont il était à l'origine cessent n'ont rien changé. L'office a porté l'affaire devant la justice et dans son jugement du 14 octobre 2024, le tribunal de Beauvais a prononcé la résiliation du bail de ce locataire. Les juges ont tenu compte, non seulement des courriers, mais aussi des témoignages de plusieurs voisins qui ont évoqué des nuisances sonores, des insultes et des menaces.



Régularisation des charges C'est cet automne !

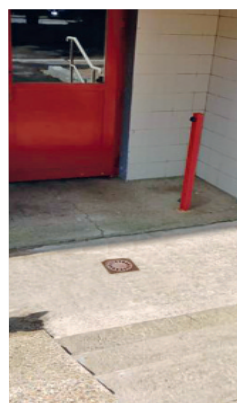
Les relevés de répartition des charges arriveront dans vos boîtes aux lettres cet automne. Si les dépenses sont inférieures aux provisions de charges que vous avez payées, la différence vous sera remboursée. Dans le cas contraire, elle vous sera facturée.

Bonne nouvelle, si vous avez opté pour le prélèvement automatique, vous n'aurez peut-être rien à faire. En effet, si vous devez 150 € ou moins, ce montant sera automatiquement prélevé sur votre compte, au lieu de 125 € précédemment. Au-delà de 150 € dus, vous devrez vous rapprocher de nos services pour effectuer votre règlement.

IMPORTANT : en 2024, l'Agglomération Creil Sud Oise a instauré une taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Si vous résidez à Thiverny, Nogent-sur-Oise, Villers-Saint-Paul et Saint-Maximin, cette taxe apparaîtra dans vos charges.



Actions gardiens Nettoyage extérieurs



Vos gardiens toujours

mobilisés pour améliorer et préserver votre cadre de vie ! Au mois de juillet, à Saint-Just-en-Chaussée, Michel Chreptuik a profité des beaux jours pour passer le nettoyeur haute pression dans le quartier du Moulin. À Clermont, en juin, Carole Berckmoes a fait de même aux 5, 7 et 9 avenue des Déportés, tout comme Aline Forest dans le quartier Beaujeu.



Prélèvement automatique

Après-midi info à Saint-Maximin

Le 2 juillet, l'équipe de l'agence de Clermont a organisé un après-midi d'information à la résidence senior services de Saint-Maximin, avec l'animatrice, Adeline Mehzoud, et Anne-France Alquier, référente HSS. Objectif : recueillir les demandes techniques des locataires concernant leur logement et leur communiquer des informations sur le prélèvement automatique. Grâce à ce dispositif, plus besoin de penser à régler leur loyer chaque mois : la somme due est automatiquement prélevée sur leur compte ! Au cours de la réunion, plusieurs locataires ont pu se faire accompagner pour remplir leur autorisation de prélèvement et ils ont juste eu à fournir un Rib pour mettre en place ce nouveau mode de paiement.



Infos travaux



Rantigny

Nouvelles portes palières pour 42 familles

Les travaux se terminent dans les immeubles A et B, rue Édouard Vaillant, à Rantigny, où 42 familles bénéficient des travaux de remplacement des portes palières. Entreprise en mai dernier, cette opération est réalisée par l'entreprise Atelier Menuiserie Pelletier. D'un montant de 60 480 €, ces travaux sont entièrement financés par l'OPAC de l'Oise.



AVANT



APRÈS

Renseignements : 03 44 79 50 50



Clermont

21 nouvelles colonnes enterrées



Fin mai et début juin, l'entreprise Vconsyst a procédé au remplacement de 21 colonnes enterrées destinées à la collecte des ordures ménagères dans les quartiers des Sables et Beaujeu, où résident 545 familles. Ce renouvellement a été réalisé en 2 semaines sur 15 points de collecte différents. Cette opération d'un montant de 168 788 €

a été intégralement financée par l'OPAC de l'Oise.



Publication : OPAC de l'Oise Direction communication Impression : Polyservices © Illustrations et graphisme : L. CORNILLON - CEIL CARRÉ - KOCLIKO © Photos : OPAC de l'Oise - C. Schryve Ont contribué à ce numéro : P. CATEIGNE - S. DENYS - S. DUSSAUTOIR - N. FOURNIER - T. JOURDAIN - S. OMET-VIVIER - S. ROUX - N. SIBERT - A. SITTER - M. TANDIA - V. TEISSIER © Conception graphique - Réalisation : Foka KAMPINGA-PETTENATI

